

**Charte relative à l'expérimentation départementale de développement et de mise en œuvre d'une application nationale
« Ma route en 2RM »,
destinée à localiser et suivre les éléments d'infrastructures,
pouvant aggraver ou favoriser la survenue d'accidents,
impliquant les usagers vulnérables et notamment ceux en 2 roues motorisés.**

Le groupement de partenaires composé de :

<p>Le ministère de l'intérieur, délégation à la sécurité routière</p> 	<p>La Préfecture du Calvados</p> 
<p>Le groupement de gendarmerie départementale du Calvados</p> 	<p>La direction départementale de la sécurité publique du calvados</p> 
<p>La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados</p> 	<p>La direction interdépartementale des routes Nord-Ouest</p> 
<p>L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)</p> 	<p>Le conseil départemental du Calvados</p> 
<p>La communauté urbaine de Caen-La-Mer</p> 	<p>L'union amicale des maires du Calvados</p> 
<p>L'association des motards en colère du Calvados</p> 	<p>La ligue motocycliste régionale de Normandie</p> 

et dénommés individuellement « partenaire » et ensemble les « partenaires »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

La préfecture du Calvados, dans le cadre de son plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), a proposé un projet d'application intitulée « ma route en 2RM », présentée par son chargé de mission 2 roues motorisés au comité des études de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) le 9 mars 2017.

Cette initiative a retenu l'attention du délégué interministériel à la sécurité routière qui a proposé qu'un groupe de travail soit mis en place au niveau local et prépare un prototype d'application qui pourrait ensuite, après expérimentation favorable dans le Calvados, porter sur tout le territoire national.

Le groupe de travail souhaité a été institué en septembre 2017. Placé sous l'autorité du Préfet du Calvados, il associe les services de la préfecture, de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (DDTM), ainsi que les forces de l'ordre et les équipes de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) avec une coordination de la délégation à la sécurité routière (DSR) et de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Il regroupe également les gestionnaires de voirie (urbain, inter-urbain, réseau routier national), une représentation des maires du Calvados ainsi que deux associations d'usagers de deux-roues motorisés, la Fédération française des motards en colère (FFMC) et la ligue motocycliste régionale normande (LMN).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir les modalités de l'expérimentation de l'application « ma route en 2RM » hébergée sur l'espace collaboratif de l'IGN par les partenaires et d'organiser le pilotage et le mode opératoire du développement et des tests.

Les conditions de propriétés de l'application et la prestation d'ingénierie de l'IGN sont définies d'un accord commun entre les partenaires et font l'objet d'une convention spécifique.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE L'EXPÉRIMENTATION

2.1 Spécifications techniques de l'expérimentation

Les spécifications techniques de « Ma route en 2RM » sont définies dans un document ad-hoc. Ces spécifications seront amenées à évoluer tout au long de l'expérimentation.

2.2 Apports des partenaires

Le cabinet de la Préfecture du Calvados pilote l'expérimentation et en délègue l'animation au chargé de mission 2 roues motorisés du Calvados :

- organisation des réunions et secrétariat,
- fourniture des documents techniques initiaux (contenu de l'application, mode opératoire),
- élaboration des documents techniques à destination de l'IGN,
- mise à disposition de la documentation,
- suivi de l'expérimentation.

L'IGN met à disposition des partenaires l'abonnement au service « Mon guichet » à partir duquel sera développé et expérimenté l'application « Ma route en 2RM » durant la durée d'exécution de la charte. L'ingénierie de mise en place de l'application durant la durée de l'expérimentation sera facturée à la DSR/ONISR.

Les partenaires :

- participent à la définition du contenu de l'application,
- formulent des propositions d'adaptation de l'application « Ma route en 2RM »
- participent à la définition des modes opératoires,
- fournissent au besoin une assistance technique,
- mettent en œuvre de façon expérimentale l'application au sein de leurs services,

2.3 Calendrier prévisionnel de l'expérimentation « Ma route en 2RM ».

L'expérimentation est réalisée sur une période allant de septembre 2017 à décembre 2018.

- septembre 2017 à décembre 2017 : faisabilité de l'application
- janvier 2018 à mars 2018 : adaptation de l'application
- avril 2018 à septembre 2018 : expérimentation grandeur nature de l'application
- octobre 2018 à décembre 2018 : bilan de l'expérimentation et suites à donner

ARTICLE 3 : COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi est formé. L'animation et le secrétariat de ce comité sont assurés par le chargé de mission 2RM de la préfecture du Calvados. Ce comité de suivi est composé de deux membres au maximum par partenaire.

Chaque partenaire désigne au sein de sa structure un chargé d'expérimentation qui a pour rôle de mettre en œuvre les décisions du comité de suivi.

Le comité de suivi est chargé :

- de faire des propositions de contenu de l'application
- de valider les contenus techniques implémentés par l'IGN dans l'application,
- de définir les modes opératoires de remontée et suivi des signalements.

Le comité de suivi se réunit tous les deux mois, ou à la demande expresse de l'un des partenaires. Ce comité de suivi est chargé de veiller au bon avancement de l'expérimentation, à la conformité des rendus par rapport aux décisions prises.

La validation finale de « Ma route en 2RM » se fait d'un commun accord entre les membres du comité de suivi.

Après la validation finale de « Ma route en 2RM », le comité de suivi fait une restitution de l'expérimentation au comité de pilotage.

La liste des ayants-droit de « Ma route en 2RM » peut être révisée d'un commun accord entre les partenaires.

Le comité de suivi est chargé de définir les actions de communication qu'il jugera nécessaire.

ARTICLE 4 : EXPLOITATION DE « Ma route en 2RM »

En matière d'exploitation, les partenaires conviennent qu'une fois l'application et le mode opératoire validés, l'application et sa documentation sont accessibles dans les conditions définies par la charte ad-hoc entre l'IGN et la DSR, aux préfectures métropolitaines qui en font la demande à la DSR, par l'intermédiaire de la plateforme « espace collaboratif » de l'IGN.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

Chaque partenaire est responsable de la qualité des données qu'il fournit et des opérations qu'il réalise dans le cadre de la charte.

Chaque partenaire s'engage à faire ses meilleurs efforts durant l'expérimentation dans le cadre de la charte .

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE








Chaque partenaire s'engage à communiquer à l'ensemble des partenaires, les connaissances et résultats dont il dispose et qui sont susceptibles d'être utilisés pour l'exécution de la présente charte.

Chaque partenaire s'engage formellement, tant pour lui-même que pour ses collaborateurs, à ne jamais communiquer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des connaissances et résultats sans l'autorisation préalable de l'ensemble des partenaires.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CHARTE

La présente charte prend effet à la date de signature par le dernier signataire, pour la durée de l'expérimentation telle que définie dans le calendrier à l'article 2.3. Elle ne peut toutefois pas être résiliée par les partenaires, avant l'expiration d'un délai d'un an à compter de la signature par le dernier signataire.

La résiliation de la présente charte n'affecte pas la validité des licences concédées par les partenaires à des tiers dans le cadre de conventions de diffusion. En outre, les dispositions de la présente charte régissant les dispositions des licences demeureront en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation des licences existantes à la date de résiliation de la présente charte.

<p>Pour la préfecture du Calvados Le Préfet</p> <p><i>Marie-Laure Prêtre et par délégué</i> <i>La Directrice de Cabinet</i></p> <p>Signature : </p> <p>Camilla GOYET</p>	<p>Pour la délégation à la sécurité routière Le délégué à la sécurité routière</p> <p>Signature : </p>
<p>Le groupement de gendarmerie départementale du Calvados Le commandant de l'EDSR</p> <p>Le capitaine Loïc LOUPRET commandant l'Escadron Départementale de Sécurité Routière du Calvados</p> <p>Signature : </p>	<p>La direction départementale de la sécurité publique du Calvados Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Calvados Commissaire Central à Caen</p> <p>Signature : </p> <p>Cédric ESSON</p>
<p>La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados Le directeur</p> <p>Le Directeur Départemental</p> <p>Signature : </p> <p>Laurent MARY</p>	<p>La direction interdépartementale des routes Nord-Ouest Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest</p> <p>Signature : </p> <p>Alain De Meyère</p>
<p>L'institut national de l'information géographique et forestière Département des relations extérieures IGN/DirNO</p> <p>INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE 73, Rue Marie-Curie 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR Tél : 02 31 47 52 28</p> <p>Signature : </p>	<p>Le conseil départemental du Calvados Le directeur des routes</p> <p>Le Directeur des routes</p> <p>Signature : </p> <p>Yann TORLASCO</p>
<p>La communauté urbaine de Caen-La-Mer</p> <p>Signature : </p>	<p>L'union amicale des maires du Calvados Le président</p> <p>Signature : </p>
<p>L'association des motards en colère du Calvados Le président</p> <p>FFMC CAEN 1 Rue du Parc des Sports - 14000 CAEN N° Agréement 9701450170 Tél 02 31 73 89 89 Fax 02 31 29 14 82</p> <p>Signature : </p>	<p>La ligue motocycliste régionale de Normandie Le président</p> <p>Ligue motocycliste régionale de Normandie Philippe DURAND Président de la LMN 6, résidence Hauzey 14590 HOYAUX Tél. 02 31 63 14 37 Port. 06 81 73 55 31 durand.philipi@wanadoo.fr</p> <p>Signature : </p>